Résumé

numéro 52 de "Christianitas" a pour sujet principal Le pape *pris au piège*. C'est une tentative de description des controverses autour du pontificat du Pape François, particulièrement dans le contexte des interprétations médiatiques erronées, ainsi que des propos imprécis du Pape lui-même. Le lecteur y trouvera l'éditorial du rédacteur en chef Pawel Milcarek et le texte intitulé Le Pape en tant qu'événement de Tomasz Rowiński. Le deuxième sujet du numéro est la présentation de la pensée du philosophe et écrivain français Fabrice Hadjadj. Le lecteur y trouvera de larges fragments de son essai La profondeur des sexes, un entretien avec cet auteur, ainsi que des articles consacrés à la sexualité et au mariage, dont une analyse philosophique de Tomasz Dekert sur la régulation naturelle des naissances et un article de Tomasz Rowiński consacré aux thèses de Denis de Rougemont. Le dossier est complété par une critique de l'essai La foi des démons de Fabrice Hadjadj. Le sexe et la corporalité sont également des sujets dont traitent deux textes de l'illustre théologien et converti allemand Erik Peterson. Le numéro présente deux textes consacrés aux liens entre la liturgie traditionnelle et la nouvelle évangélisation dont les auteurs sont Arkadiusz Robaczewski et Monika Chomatowska. Il y a également deux interviews: Piotr Kaznowski discute sur la politique chrétienne avec le dominicain P. Serge--Thomas Bonino O.P. et les rédacteurs Michał Barcikowski et Tomasz Rowiński rencontrent le spécialiste de la liturgie, le père marianiste Maciej Zachara. Dans la section Spiritualité le lecteur trouvera les chapitres issus des livres de Mme Cécile Bruyère et de Dom Augustin Savaton OSB. Autres articles du numéro sont: John Senior sur la Règle de saint Benoît, Bartłomiej Krzych sur la liturgie pontificale, Antonina Karpowicz-Zbińkowska sur la musique, Piotr Chrzanowski sur la réception de Summorum Pontificum, Michał Jędryka sur l'expérience de la participation à la liturgie classique et Eryk Łażewski sur le catholicisme polonais sur le territoire du Gouvernement général.